



MAIRIE



06/2022

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux, le dix mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIT ET MIXE, dûment convoqué le 04 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire au Pavillon de LIT ET MIXE, sous la présidence de M. Gérard NAPIAS, Maire

**PRESENTS :** Mme MJ.RUSKONE – M. J.WATIER – M.D.DUFAU -Mme I.LESBATS – M. S.LABAT-M.S.GILBERT- Mme L.LESBATS – Mme C.LACOSTE –Mme S.CHAMPILOU- Mme V. DOUET- -Mme C.GUILLET- M. T. LAMARQUE- - M. G.VILLENAVE – M. F.PEHAU- M.T.DEVERT- Mme E. TROUILLET - Mme I. DUPONT

Mmes CHAMPILOU et DOUET sont élues secrétaires de séance.

**Absents :** M. C. VIGNEAU

**Pouvoir :** M. C. VIGNEAU donne pouvoir à M. T. LAMARQUE

**Membres en exercice : 19          Présents : 18**

### **OBJET : Approbation du Compte Administratif – Budget Eau et assainissement pour l'exercice 2021**

Monsieur Jean WATIER, adjoint au Maire, informe l'assemblée que M. le Maire n'est pas autorisé à voter, et procède à la lecture du compte administratif de l'exercice 2021, lequel peut se résumer ainsi :

#### **Investissement**

Dépenses	Prévu :	<b>1 096 459,71</b>
	Réalisé :	<b>119 801,31</b>
	Reste à réaliser :	<b>60 000,00</b>
Recettes	Prévu :	<b>1 096 459,71</b>
	Réalisé :	<b>392 046,80</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>

#### **Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	<b>967 128,02</b>
	Réalisé :	<b>158 455,05</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>
Recettes	Prévu :	<b>967 128,02</b>
	Réalisé :	<b>978 958,02</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>

#### **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	<b>272 245,49</b>
Fonctionnement :	<b>820 502,97</b>
Résultat global :	<b>1 092 748,46</b>



Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces concernant la présente délibération.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.*

**Le Maire.** Gérard NAPIAS

